Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 018-211802798-20260922-DEL26182-DE

République Française
Département du Cher

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2026

Légal	En exercice	Présents	Pouvoir(s)	Absent(s)
35	35	29	6	0

Affichage : 23 septembre 2026

Secrétaire de séance : **Gaëtan AUPÈCLE**

L'an deux mille vingt six, le 22 septembre à 18 heures 30, le Conseil municipal de la ville de Vierzon, légalement convoqué le 16 septembre 2026, s'est réuni en séance publique, Salle des actes de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yannick LE ROUX, Maire.

Étaient présents :
Gaëtan AUPÈCLE, Nathalie BAPTISTE, François BEDU, Anita BOUET, Bruno BOURDIN, Jacques CARLION, Aldeina CELA, Delphine CHAUVIET, Brigitte COCARD, Rachel DA SILVA, Geneviève DE BRACH, Malika DEMIK, Daniel DIAS, Toufik DRIF, Julien DUFRAINE, Jill GAUCHER, Yves HUSTÉ, Pierre LE BÉLENGER, Yannick LE ROUX, Alain MASSICARD, Marie-Christine MIGALI, Martine MILLEPIED, Fabienne MOINDROT, Stéphane MOUSSET, Christophe PISTILLI, Elie-Yonah RICOU, Séverine ROGER, Maryvonne ROUX, Ahmed TAOUSSI.

Étaient représentés :
Frédéric BERNARD donne pouvoir à Alain MASSICARD, Marc-Antoine FOSSARD donne pouvoir à Bruno BOURDIN, Philippe FOURNIÉ donne pouvoir à Jill GAUCHER, Lawrence LOONTJENS donne pouvoir à Fabienne MOINDROT, Sandrine MARTIN donne pouvoir à Séverine ROGER, Frédéric NOBLE donne pouvoir à Yves HUSTÉ.

DEL26/182 – FINANCES – CESSION DE BIENS MOBILIERS

Rapporteur : Brigitte COCARD

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment de ses articles L.2113-1 et L.2211-1,

Vu la délibération n° DEL26-26 du Conseil municipal du 9 avril 2026, alinéa 10, donnant délégation au Maire pour l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €,

Considérant la volonté de la commune de favoriser le réemploi des matériels et mobiliers dont elle n'a plus l'utilité,

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 018-211802798-20260922-DEL26182-DE

Considérant la démarche de développement durable à laquelle la commune souhaite participer en favorisant ce principe de réemploi,

Considérant qu'au delà du seuil des 4 600 €, il incombe au Conseil municipal d'autoriser les ventes de biens mobiliers dont la commune est propriétaire,

Considérant que les biens mobiliers suivants ont fait l'objet d'une vente :

N° DE SERIE	LIBELLE	ACQUEREUR	VALEUR INITIALE DU BIEN	MONTANT DE LA VENTE
UHM2250B016A03107	Désherbeuse NILFISK City Ranger 2250	LESZCZYSZYN Kazimierz MILICZ – Pologne	62 551,20 €	2 250,00 €
101100631433	Rouleau à billes BOMAG BW62H	AOUKLI Yazid 16 rue Gaston Bonnier 92600 Asnières Sur Seine	11 699,24 €	530,00 €
	1 lot de lanternes et crosses d'éclairage public	PIRAT Philippe 19 rue de la Gaudinais 44110 St Aubin des Châteaux	11 609,28 €	560,00 €
	Camion Renault Master avec hayon BE-696-CY	CARD'AUTOS 4 route de Montbron Chatain Besson 16220 Ecuras	33 162,42 €	4 150,00 €

Le Conseil municipal,
Ouï l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

À l'unanimité,

- de vendre les biens mobiliers listés ci-dessus,
- d'imputer les recettes correspondantes à l'article 775 du budget principal de la Ville,
- d'acter la sortie des biens mobiliers du patrimoine de la commune.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Gaëtan AUPÈCLE

Le Maire

Yannick LE ROUX

Publication sur le site internet le 23 septembre 2026